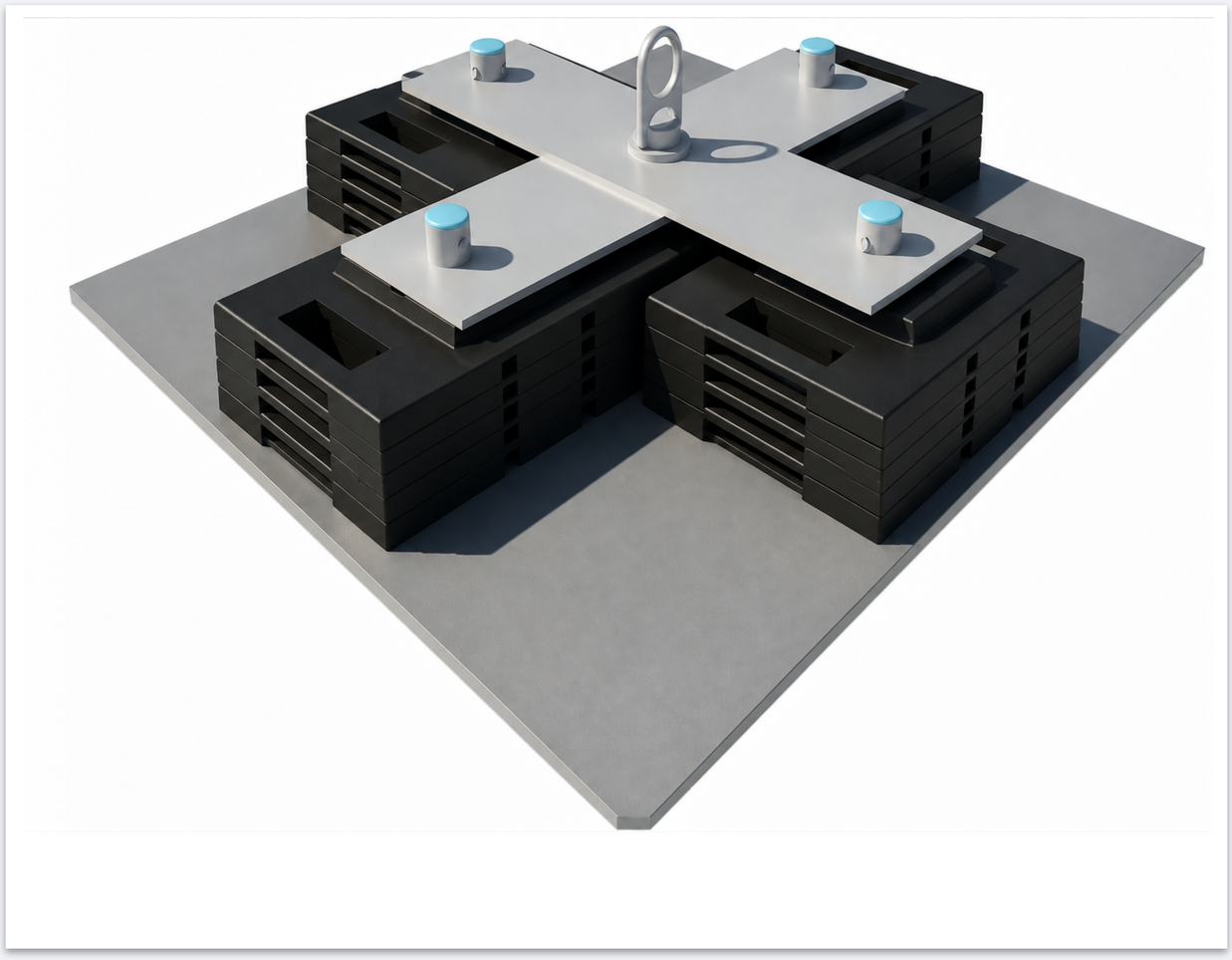
SÉCURITÉ

# SYSTÈME D’ANCRAGE AUTOPORTANT DE LIMITATION DE DÉPLACEMENT



## INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

## Système d’ancrage autoportant de limitation de déplacement

Le système d’ancrage autoportant de limitation de déplacement Millenium permet aux travailleurs d’effectuer des travaux à proximité des bords de toiture tout en les empêchant d’atteindre une position où une chute pourrait se produire. Il convient à différents types de toitures de pente inférieure à 5°, sous réserve de vérifier la compatibilité de la surface de toiture.

## Principaux avantages

- Permet aux travailleurs de s’approcher des bords de toiture en toute sécurité en limitant leurs déplacements pour prévenir les chutes.
- Aucun soudage, cintrage ni filetage requis sur le chantier.
- Installation et repositionnement rapides.
- Compatible avec divers systèmes de garde-corps.

## Caractéristiques techniques

**Fixation :** Le système s’assemble avec les vis en acier inoxydable fournies pour assurer des liaisons solides entre les composants. L’installation se fait avec des outils à main courants, sans soudage sur place.
**Protection de la toiture :** Des tapis de protection placés sous chaque point d’appui répartissent le poids du système et minimisent les risques de dommages à la membrane de toiture.
**Poids approximatif :** ±672 lb (305 kg)

## Utilisation

Le système doit être installé à au moins 10 pi (3,05 m) des bords de toiture et des ouvertures, sur une surface propre, sèche et stable. Éviter les endroits où l'eau peut s'accumuler ou où de l'huile, de la graisse, des algues ou d'autres contaminants pourraient réduire sa stabilité. Avant l'installation, s'assurer que tous les puits de lumière et les autres ouvertures dans la zone de travail sont correctement couverts ou sécurisés afin de prévenir les chutes accidentelles.

**Siège social – Québec**
3200, 2e Rue
Saint-Hubert (QC) J3Y 8Y7

**Ontario**
27 Melanie Dr.
Brampton (ON) L6T 4K8

**Maritimes**
559, ch. Cocagne Sud
Cocagne (NB) E4R 2K2

RÉV. : 2026.11.04
1 833 454-3176
**millenium.plus**

SÉCURITÉ

# SYSTÈME D'ANCRAGE AUTOPORTANT DE LIMITATION DE DÉPLACEMENT

## Spécifications du produit

| | |
|---|---|
| **Type** | Système autoportant avec contrepoids |
| **Protection de toiture** | Tapis d'environ 42″ × 42″ |
| **Stabilisation** | 16 plaques de contrepoids au total, réparties en 4 piles de 4 plaques chacune. |
| **Hauteur** | ± 12″ |
| **Fixation** | Vis sans tête à six pans creux en acier inoxydable 18-8, à cuvette moletée. |

## Fiche technique

| Pièce | Dimensions et poids | Composant |
|---|---|---|
| 180194 – Contrepoids | 12″ × 16″, épaisseur 1 1/8″, 41,7 lb | Fonte ASTM A48, classe 30 |
| Base du contrepoids | Épaisseur : 0,145″ | Tube en aluminium 6061-T6 soudé CWB à une plaque d'aluminium de 12 mm (1/2″) |
| Plaque d'ancrage | Épaisseur : 3/8″ | Aluminium 6061-T6, 9,5 mm |
| Tapis de protection | Épaisseur : 14 mm | Polychlorure de vinyle (PVC) souple |
| Ancrage pivotant 5 000 lb | | Acier inoxydable |
| Goupille de sécurité | 1/4″ × 2-1/2″ | Acier 4130 |

## Qualité et conformité

Les produits doivent être conçus conformément aux exigences des codes du bâtiment applicables. Le système comprend une garantie d'un (1) an sur le fini peint et de dix (10) ans sur tous les matériaux, à compter de la date d'achat.

Toutes les soudures sont réalisées conformément aux normes du CWB (Canadian Welding Bureau).

**Siège social – Québec**
3200, 2e Rue
Saint-Hubert (QC) J3Y 8Y7

**Ontario**
27 Melanie Dr.
Brampton (ON) L6T 4K8

**Maritimes**
559, ch. Cocagne Sud
Cocagne (NB) E4R 2K2

RÉV. : 2026.11.04
1 833 454-3176
**millenium.plus**